



# MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise  
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59  
www.spv-vd.ch secretariat@spv-vd.ch

J.A.B

1006 Lausanne

Retour à : SPV,  
ch. Allinges 2, 1006 Lausanne  
paraît 4 à 6 x l'an

## Fête du 150ème, Convention salariale, reclassification des instit's...

### *Une rentrée mobilisée !*

**Ceci est un ultime appel et un dernier rappel.**

Les festivités organisées pour marquer le 150e anniversaire de la SPV ont été prévues pour vous.... Elles doivent se dérouler avec vous !

Venez, du 30 août au 9 septembre, au forum de l'Hôtel de ville de Lausanne prendre connaissance des grands moments de la SPV à travers l'exposition qui y est consacrée.

Feuilletez (et commandez !) l'ouvrage co-édité par la SPV et les éditions LEP !

Participez, le samedi 9 septembre, aux AG de vos associations respectives, à l'Assemblée des assemblées qui suivra... et à la fête conviviale du soir.

Au-delà du travail des permanents et des comités, la force de la SPV, c'est le nombre de ses adhérents. Celui-ci doit être visible !

**La Fédération des sociétés de fonctionnaires a signé, en 2004, une convention salariale avec l'Etat.**

Elle a tout fait, avec ses partenaires syndicaux SUD et SSP, pour limiter les dégâts de la énième attaque du gouvernement sur nos salaires.

L'écrasante majorité des membres de la SPV ont compris la position de la FSF.

Position d'autant plus évidente à défendre qu'une convention annexe fixait un cadre pour une renégociation dans le cas où la situation financière évoluerait de manière « non-équivoque ».

Au vu des résultats des comptes 2005, la SPV, la FSF et nos partenaires syndicaux estiment de manière unanime que cette convention peut et doit donc être renégociée.

Ce n'est pas l'avis du Conseil d'Etat et de Pascal Broulis, ce dernier estimant qu'il faut au moins 3 exercices non déficitaires pour lâcher du lest sur nos salaires !

En arrière-plan, se déroulent les premiers échanges techniques entre les syndicats et le Service du personnel sur la nouvelle grille salariale. La vraie « négociation » devrait commencer dans les prochains mois.

Pour la SPV, l'objectif est clair : mettre tout en œuvre, comme l'a confirmé l'AG extraordinaire du 5 avril dernier, pour obtenir la meilleure amélioration possible des salaires des instit's/maître(sse)s généralistes !

Comité cantonal de la SPV

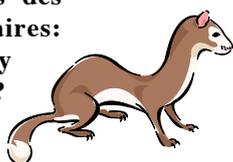
**Réouverture de la Convention salariale !  
Des salaires décents pour les instits !**

**-> Signez la pétition !**

**Et manifestez le 5 octobre !**

...en page 2

Enquête sur les activités accessoires des fonctionnaires: comment y répondre ?



...en page 2



Engagement d'un adjoint au secrétaire général en la personne d'Yves Froidevaux

...en page 3

La convention réglant la statut des enseignantes ACT enseignant une seconde discipline est signée.



**MESSAGE FLASH DE LA SPV !****Enquête sur les activités accessoires des fonctionnaires**

Un questionnaire du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), sur les activités accessoires des fonctionnaires, vous est parvenu ou doit vous parvenir.

Appuyé sur un avis de droit rédigé par la FSF et conformément à l'article 101 du règlement de la Loi sur le Personnel (protection des données), **le comité de la SPV vous invite à ne pas répondre à la partie du questionnaire qui concerne vos activités accessoires non-rémunérées exercées en dehors du temps de travail.**

Comité cantonal de la SPV

**Nouveautés de la rentrée SPV*****Du renfort au secrétariat général...***

Comme annoncé lors de l'Assemblée des délégués du 31 mai de Vallorbe, le Comité cantonal a décidé d'engager un adjoint au secrétaire général, à 42 %, en la personne d'Yves Froidevaux. Membre du Comité cantonal jusqu'en juillet 2006 et ancien président de l'Association vaudoise des maîtres primaires, Yves Froidevaux épaulera l'actuel secrétaire général dans plusieurs dossiers, notamment la mise en place des sections d'établissement.



Comité cantonal de la SPV

***Une action spéciale pour de nouveaux membres....***

A l'occasion du 150ème anniversaire de la SPV, le Comité a décidé d'offrir la possibilité d'adhérer à la SPV pour 220.- (cotisation pour la fin de l'année 2006 et pour 2007). Informations sur [www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch).

***Des nouveaux statuts...***

Adoptés lors de l'Assemblée des délégués, les nouveaux statuts sont disponibles dès maintenant sur notre site internet ([www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch)). Il est également possible d'en commander un exemplaire auprès du secrétariat général.

***Un site internet relooké...***

Dès le début du mois de septembre, la SPV va se doter d'un site internet "revisité". A découvrir tout bientôt sur [www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch)

***Une liste de diffusion SPV...***

Une liste de diffusion par courriel vient d'être mise sur pied. Transmettez-nous votre adresse e-mail pour recevoir régulièrement des informations de la SPV.

Yves Froidevaux

**La SPV se présente...**

Le Comité cantonal a souhaité disposer d'un dépliant de présentation de la SPV. Ce document sera notamment à disposition de nos correspondants locaux-afficheurs pour promouvoir et présenter notre association.

Des exemplaires peuvent être commandés gratuitement à notre secrétariat général.

Jean-Marc Haller

## **Une convention, signée entre la DGEO et la SPV, permet de régler - aujourd'hui - le statut des maîtresses ACT qui bénéficient d'une ou de plusieurs compétences obtenues à la HEP.**

Entre 2001 et 2005, une trentaine de maîtresses en ACT ont suivi une formation complémentaire délivrée par la HEP-VD.

Cette formation particulière, attestée par la HEP-VD, permet aux collègues concernées l'enseignement d'une ou plusieurs nouvelles compétences. De nombreuses personnes ont été engagées à ce titre dans les établissements.

Mais, bien que des « promesses » eurent été tenues par la HEP-VD relatives à leur statut salarial, c'est toujours selon leur classification de maîtresses ACT que ces enseignantes, - dont une majorité de membres de l'AVMACT ou de la SPV - étaient rétribuées. Qu'elles enseignent les ACT ou, par exemple, l'allemand en VSG !

Après de difficiles négociations avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud, dans lesquelles la SPV et SUD ont suivi des approches différentes (pour SUD, au nom de l'égalité Hommes-femmes et relativement au statut des enseignant-e-s de TM, les collègues concernées devraient être classées à hauteur des maîtres de TM, qu'elles enseignent ces nouvelles compétences ou non...), une solution pragmatique a été proposée par la SPV et acceptée par l'Etat de Vaud, représenté par la DGEO.

Ainsi, dorénavant, et pour les personnes concernées, la convention signée par la SPV, d'entente avec le comité de l'AVMACT, le 6 juillet 2006, précise que :

- **L'Etat admet que l'enseignement effectif des nouvelles compétences équivaut à la classe 21-24 (l'ensemble des mécanismes salariaux étant appliqués) ;**
- **Ces nouvelles conditions sont appliquées avec effet rétroactif ;**
- Cette situation peut être revue à l'aune des résultats de la négociation DECFO-SYSREM.

Il va sans dire que la négociation DECFO-SYSREM sera l'occasion, pour les représentants de la SPV, de faire valoir une juste reclassification générale de nos collègues qui enseignent les ACT.

La SPV a estimé que cette solution pragmatique était la seule voie possible, en l'état et aujourd'hui, pour permettre à l'Etat de tenir les engagements de la HEP, notamment vu le rapport de force. C'est ce qui l'autorise à affirmer qu'elle a obtenu là un succès tangible.

Jacques Daniélou

### **Commentaire**

Le salaire d'environ 33 maîtresses ACT qui ont suivi une formation entre 2001 et 2005 pour enseigner une deuxième, voir troisième branche, va être revalorisé.

Jusqu'ici, les maîtresses ACT qui enseignaient ces branches étaient toujours payées selon la classification 16-19.

Après moult discussions un accord a été trouvé entre la SPV-AVMACT et l'Etat.

Les maîtresses qui enseigneront les branches pour lesquelles elles ont été formées seront rémunérées pour ces heures-ci comme les maîtres semi-généralistes, soit en 21-24, ceci avec effet rétroactif.

Le comité AVMACT remercie les représentants SPV pour leur patience, il en fallait, et leur ténacité ; mais cela valait le peine...

Pour le comité de l'AVMACT  
Laurence Calderara



**Assises romandes de l'Education du SER**  
**Réussir ensemble - Bannir l'exclusion**

Pour une école obligatoire plus juste et plus efficace

Samedi 23 septembre 2006 à Dorigny, Lausanne

Informations et inscriptions sur [www.le-ser.ch](http://www.le-ser.ch)

Société  pédagogique vaudoise

---

**Le 9 septembre  
la SPV  
fête  
ses 150 ans !  
toutes et tous  
à Dorigny**

**infos et programme sur  
[www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch)**